

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

RÈGLEMENT NUMÉRO : 6-14

Règlement pour remplacer l'article 1 du règlement numéro 6 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égout pour parc de roulottes privé pour l'année 2019.

OBJET : Règlement pour remplacer l'article 1 du règlement numéro 6 concernant les tarifs d'aqueduc et d'égout pour parc de roulottes privé, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 1 :

L'article 1 du règlement numéro 6, remplacé par le règlement numéro 6-13, est remplacé par le suivant :

Rétroactivement au 1^{er} janvier 2019, un tarif mensuel sera imposé et prélevé pour chaque immeuble, compris à l'intérieur des limites lisérées en vert au plan joint en annexe « I », comme suit :

Une taxe d'aqueduc au tarif mensuel de 19,00 \$ par immeuble et une taxe d'égout au tarif mensuel de 14,17 \$ par immeuble, et ce, sans tenir compte du nombre de jours d'occupation. Une réduction de 5,76 \$ par mois est applicable pour le service d'égout privé et une réduction de 9,12 \$ par mois est également applicable pour le service d'aqueduc privé fixant ainsi le taux mensuel par immeuble à 19,29 \$.

Le tableau récapitulatif ci-dessous démontre le calcul déterminant les taxes à payer aux fins du présent règlement.

	EAU	ÉGOUT	TOTAL
Tarif municipal annuel	228,00 \$	182,00 \$	410,00 \$
Tarif municipal mensuel	19,00 \$	15,17 \$	34,17 \$
Réduction mensuelle pour l'utilisation du réseau privé	9,12 \$	5,76 \$	14,88 \$
Tarif mensuel au Parc de maisons mobiles Mont-Laurier ltée	9,88 \$	9,41 \$	19,29 \$

Le propriétaire du Parc devra fournir au Service des finances, le premier jour de chaque mois, la liste des occupants du mois précédent, à défaut, la tarification sera chargée en entier, et non remboursable, sur chacun des terrains dudit Parc.

La date d'échéance du versement visé au présent article sera 10 jours après la date de facturation.

Le plan en date du 30 mai 2002, étant l'annexe « I » fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière